Annexe à la délibération du conseil communautaire en date du 14 mai 2020

Délimitation d'un périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement sur les communes de Silly-Le-Long et du Plessis-Belleville au titre de l'article L. 424-1-3° du Code de l'urbanisme (périmètre de sursis à statuer)

Périmètre approuvé

Sources: cadastre 2019, Géopicardie, CCPV
Réalisation: CCPV avril 2020
Ref.:C07_02 v4.2 20200429

N

0 100 200 m

Échelle 1:5 000 Format A3